Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270418-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX, Mme BRIFAUT, M TOUZARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 18-2026

Validation du contrat d'association OGEC 2026 D 18-2026

Mme Albane FRANCHE, adjointe, explique les faits :

VU la délibération D56-2015 validant le passage par année civile pour le calcul de la subvention des dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame,
Il convient d'actualiser et de voter les coûts d'un élève d'élémentaire et de maternelle servant de base à la subvention versée à l'école privée pour le financement des dépenses de fonctionnement dans le cadre du contrat d'association signé entre l'école privée Notre Dame et l'Etat.

	COÛT 2025		COÛT 2026	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Nombre d'enfant	42	73	42	75
Coût par enfant	1444.92 €	477.85 €	1 445.34 €	441.64 €
Coût total	60 686.64 €	34 883.05€	60 704.28 €	33 123 €
Subvention totale	**95 569,69 €**		**93 827.28 €**	
	Sur la base des élèves au 1er janvier de l'année			

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270418-DE

Après avis favorable de la commission finances du 9 avril 2026;

➢ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **VALIDER** les coûts mentionnés ci-dessus et autorise le versement de la subvention totale.
- **AUTORISER** le versement de la totalité de la somme après le vote du budget**.**
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec l'école privée Notre Dame.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 27 avril 2026
M Jean-Charles SENTIER



